

Le tribunal administratif

L'audience* avec 3 juges



Ce document est écrit en facile
à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre
est une méthode rédactionnelle
qui rend les informations
accessibles à tous.



*Pendant **une audience** :
le tribunal interroge,
écoute et prend sa décision.



Qui est-ce que
je verrai dans la salle
du tribunal ?

■ Il y a 3 juges :

- les juges ont lu mon dossier
- les juges m'écoutent
- les juges décident
sur **mon affaire**.

Mon affaire est mon dossier
de justice.



- La greffière ou le greffier annonce les affaires une par une.
- La rapporteure publique ou le rapporteur public.
C'est un juge.
Il donne son avis sur mon affaire.
Il ne participe pas à la décision.
- **Si je n'ai pas d'avocat :**
je préviens le greffier
que je suis là.



Comment se passe l'audience ?



Attention

L'audience peut être longue.

Le greffier annonce en premier les affaires avec un avocat.

- **Le greffier annonce mon affaire :**
je me lève pour que les juges me voient.
- **Un juge présente ma demande.**
- **Le rapporteur public**
donne son avis sur mon affaire.



■ **J'ai un avocat.**

L'avocat parle à ma place.
Un juge peut me poser
des questions.



■ **Je n'ai pas d'avocat.**

Un juge me donne la parole.
Les juges connaissent
mon dossier.
Je n'ai pas besoin de tout répéter.

- **Le représentant de l'administration** est dans la salle.
Il parle à son tour.



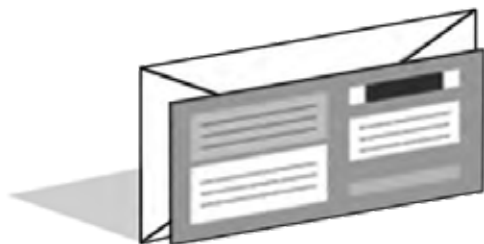
- Les juges peuvent poser des questions :
 - à l'administration
 - à mon avocat
 - ou à moi.
- **L'audience est terminée.**

Je peux m'en aller.



- Les 3 juges réfléchissent à ma demande.
Ils prennent la décision ensemble.

**Je reçois la décision
par une lettre recommandée.**



Je recevrai la lettre
dans quelques semaines.



J'ai besoin d'informations.

Je vais sur le site

www.conseil-etat.fr

Le livret a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei
Carrières-sur-Seine
Novembre 2021



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :
Inclusion Europe